Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260903-DEL_2026_68-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
Le 27 août 2026

Date d'affichage :
Le 27 août 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean-François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme MORVAN Prescilia, Mme TREMEUR Julie.
Absents excusés : M. BOIREAU Thomas, Mme L'ANTHOEN Virginie, M. BONNIEC Lucas.
Mme L'ANTHOEN Virginie a donné procuration à Mme TREMEUR Julie
M. BONNIEC Lucas a donné procuration à M. DELISLE Hervé

Mme MORVAN Prescilia est nommée Secrétaire de Séance.

CHAUFFAGE DE LA COUR DU TILLEUL

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le système de chauffage installé à la Cour du Tilleul, à savoir une chaudière à granules centrale, fournissant le chauffage et l'eau chaude dans l'ensemble des locaux associatifs et dans les trois logements sociaux. Chacun ayant été équipé d'un compteur pour déterminer sa consommation réelle.

Après une année d'utilisation il y a lieu de fixer le prix du kwh en fonction des dépenses occasionnées, à savoir l'achat de pellets, l'eau et l'électricité que consomme la chaudière, son coût d'entretien et les frais de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Considérant la production de kwh sur une année : 57 360 kwh,
- Considérant l'ensemble des dépenses s'élevant à **5 439.28 €**

  √ Pellet, eau et électricité : 4 711.28 €
  √ Contrat d'entretien : 528.00 €
  √ Frais de gestion et de maintenance : 200 €

- **DECIDE** de porter à **0.09 € le kwh** pour l'année 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

MAIRIE DE LANGOAT 22450 (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance
P. MORVAN